

3.5

SOUTIEN À LA MAJEURE APRÈS L'ANNONCE D'UNE NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2

3.5.0 INTRODUCTION

Il est maintenant reconnu qu'il n'est plus de mise pour le répondant de déclarer un fit **directement au niveau 4** en MAJEURE pour signaler un pointage maximum. Cette technique descriptive est définitivement révolue car le blocage des enchères qui s'ensuit est tout à fait inutile, et même nuisible, étant donné que l'équipe qui cause l'obstruction est celle qui a l'avantage des points.

L'approche moderne du bridge est désormais axée sur la précision des communications dans le but de découvrir le contrat le plus rentable. On ne peut parvenir à cette précision que si l'on cesse de souscrire à l'idée non fondée mais généralisée qu'il faut *gager vite et fort*. C'est-à-dire qu'il faut arrêter d'ouvrir les enchères avec des mains non conformes ou de gager rapidement à un niveau maximum en pensant que cela va nuire aux opposants et améliorer de ce fait ses propres communications.

Le dialogue par les enchères a évolué de telle façon qu'il faut dorénavant **prendre son temps pour annoncer quand c'est son équipe qui a l'avantage des points** surtout si l'on a eu l'opportunité d'ouvrir les enchères. C'est la seule manière d'accomplir systématiquement une description adéquate du jeu possédé quelque soit les circonstances. Toute autre approche du bridge est intuitive et purement empirique et ne peut procurer que des résultats découlant des lois du hasard, donc aléatoires.

Ce constat a amené à statuer au niveau des règles élémentaires (V. **Pr. 2.3.2:5**) que le soutien maximum en majeure doit être déclaré **après** une *nouvelle couleur au niveau 2*.

Ainsi, cette règle de base moderne a été incorporée, pour des raisons pédagogiques, au CHAPITRE 2 dans le **Principe 2.3.3:4** parce qu'il fait la synthèse des déclarations du répondant désireux d'annoncer un soutien pour la **majeure d'ouverture**. D'ailleurs ce principe, à cause de son importance, est réitéré en guise de rappel à la page 134 de ce Chapitre.

Il faut bien réaliser que le but premier de cette règle moderne est de créer un dégagement d'espace au niveau de l'échelle des enchères. Effectivement, vous avez pu constater qu'il est devenu possible d'annoncer **à saut** un *fort soutien* en majeure sous le niveau de la manche, soit au niveau 3.

Cette règle moderne mérite donc une attention particulière. C'est pourquoi elle sera considérée spécifiquement comme une convention afin de pouvoir en retirer le maximum de bénéfices. En voici le Principe spécifique.

PRINCIPE 3.5:1 SOUTIEN EN MAJEURE AVEC UNE MAIN MAXIMALE

Dans le contexte d'une OUVERTURE EN MAJEURE AU NIVEAU 1, le RÉPONDANT qui détient un soutien au moins troisième et une main de 13 points ou plus, ne doit pas déclarer le fit DIRECTEMENT ni annoncer une NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 1.

Il doit en fait annoncer une NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2 SANS SAUT dans un premier temps et déclarer le soutien à l'atout au tour suivant comme suit:

- **au niveau 4** pour affirmer un pointage de 13 à 16 HL valant 13 ou 14 PP.
- **à saut au niveau 3** avec un pointage de 13 HL et plus, valant au moins 15 ou 16 PP; ce qui décrit un SOUTIEN FORCING. *En cas d'absence de saut évident, il suffit alors d'annoncer au niveau 4.*

COROLLAIRE # 1: Lorsque le pointage combiné atteint 30 ou 31 PP, on peut inviter au chelem *en mode Contrôle* mais il ne faut pas oublier que 4 Trèfles à saut par le répondant quand il y a possibilité de déclarer un FORCING (fit au niveau 3 à saut) est une enchère spécifique, soit le 4 TRÈFLES NÉRON (sinon c'est un *Contrôle de niveau 4* si vous ne connaissez pas cette convention qui vise à la fois la recherche de chelem à Sans-Atout et à l'atout en demandant à la fois les As et Roi puis la possession d'une belle suite ...; Voir Ch. 8).

COROLLAIRE # 2: Si le répondant a *Passé en entrée de jeu*, puis annonce une NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2 et donne par la suite (au troisième tour) un soutien à la majeure d'ouverture à saut sous la manche, il s'agit quand même d'un SOUTIEN FORCING qui signifie que la main de 11-12 HL se révalue à au moins 15 PP suite à la possession d'un soutien quatrième et d'un courte (singleton ou chicane). En l'absence de saut, il s'agit d'un bon soutien à 2 cartes et d'un pointage de 11-12 PP.

Le répondant qui donne un fit *à saut sous la manche* possède généralement un soutien quatrième valable. Cependant, cela n'est pas une condition aussi absolue que pour l'annonce d'un *fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1* (CONVENTION 3.4). Par contre, il devient *indispensable* d'utiliser la **Réévaluation complète** pour éviter des erreurs d'interprétation.

Ex. 3.5:1 Quelle est la nature du fits à la manche et sous la manche

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|-----------|------------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| a) | 1 Co 2 Ca | Passe Passe | 2 Tr 4 Co | Passe ... |
| b) | 1 Pi 2 SA | Passe Passe | 2 Co 4 Pi | Passe ... |
| c) | 1 Co 3 Ca | Passe Passe | 2 Ca 3 Co | Passe ... |
| d) | 1 Pi 2 SA | Passe Passe | 2 Co 3 Pi | Passe ... |
| e) | Passe 2 Tr 3 Co | Passe Passe ... | 1 Co 2 Ca ... | Passe Passe ... |

COMMENTAIRES :

- a)** Cette situation montre un contexte classique de soutien **à la manche** par le répondant dont le pointage est de catégorie *maximale inférieure* (13 à 14 HL ou PP) car ce dernier pourrait annoncer ce fit à saut au niveau 3.
- b)** Cet exemple rappelle que l'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2 sans saut* inclut la réponse «**2 Coeurs**». Dans ces cas, l'ouverture est nécessairement à 1 PIQUE, sinon il y aurait un *saut-changement de couleur* par rapport à la couleur d'ouverture (V. CONVENTION 3.10). Le répondant possède un soutien au moins à 3 cartes et une main maximale non définie, soit entre 13 et 16 points vu l'absence possible d'un soutien à saut au niveau 3.

3.5 Soutien en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2

- c) Cette situation montre le contexte standard de soutien *sans saut au niveau 3* par le répondant qui décrit ainsi une main dont le pointage est intermédiaire qui présente un bon soutien partiel (2 cartes) et un intérêt pour jouer à l'atout. À remarquer, le fait que l'ouvreur donne un soutien pour la *NOUVELLE COULEUR* n'a aucune conséquence à condition qu'il s'agisse d'une couleur **mineure**.

- d) Cet exemple montre un soutien partiel avec un pointage de 13 points ou plus chez le RÉPONDANT vu qu'il y a le contexte du début d'enchères *1 PIQUE—2 COEURS*. C'est la même signification que celle où l'ouvreur donne un soutien au niveau 3 à la *nouvelle couleur* à Coeur (mais l'O. aurait une main de 13 à 17 points); les deux enchères peuvent être faites indépendamment dans le même tour (V. la *CONVENTION 3.3*).

- e) Cette situation montre qu'il est possible d'appliquer la *CONVENTION 3.5* quelque soit la position du répondant. Il s'agit bien d'un **soutien forcing** par le répondant vu le soutien à saut sous la manche. En effet, malgré que son pointage ne puisse dépasser 11-12 HL, il est fort possible que la main du répondant contienne un bon soutien quatrième, une ou deux couleurs courtes et un bonne suite à Carreau. Ainsi, après la découverte d'un fit avec l'ouvreur, une réévaluation de la main tout à fait rigoureuse peut révéler un surplus de valeurs pouvant autoriser d'annoncer cette main comme maximale supérieure (15-16 PP).

Les *SOUTIEN FORCING* du répondant qui viennent d'être présentés sont associés à la présence d'une **main minimale** chez l'OUVREUR. Alors, qu'en est-il lorsque ce dernier redéclare une couleur plus chère (*Inversé*) ou une couleur moins chère à saut ?

Ex. 3.5:2 Pouvez-vous décrire la qualité du fit et le pointage possédés par le répondant ?

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|-----------|--------------|----------------|---------------------|--------------|
| a) | 1 Co 2 Pi | Passe Passe | 2 Tr 4 Co | Passe ... |
| b) | 1 Pi 3 Ca | Passe Passe | 2 Tr 3 Pi | Passe ... |
| c) | 1 Pi 3 Tr | Passe Passe | 2 Co 3 Pi | Passe ... |

RÉPONSES :

- a)** L'ouvreur annonce clairement une main maximale (18 à 21 HL) suite à la redéclaration d'une nouvelle couleur plus chère (*INVERSÉ*). Le répondant a déclaré son soutien pour le Coeur *après une nouvelle couleur au niveau 2*, il a nécessairement un soutien troisième et une main **maximale** mais avec un pointage de Puissance ne dépassant pas 12 PP et une distribution balancée. **Cette enchère ne ferme pas la manche**, c'est une enchère à **résolution moyenne** qui laisse l'ouvreur libre d'inviter ou de déclarer le chelem au cas où la Puissance de sa main dépasserait les 19 PP. Si le répondant jauge sa main comme maximale (13 PP+), il ne peut plus donner un soutien à saut au niveau 3, peut, par contre, il peut inviter clairement au chelem en mode *Contrôle* vu qu'il y a saut au niveau 4 et que le pointage combiné plancher atteint au minimum 31 PP (18 + 13).
- b)** L'ouvreur annonce définitivement une main maximale (18 à 21 HL) suite à sa redéclaration d'une nouvelle couleur moins chère à saut. Le répondant a annoncé un *soutien sans saut sous la manche* ! Cela décrit un soutien partiel valable associé à une distribution peu balancée et un pointage seulement **intermédiaire**. À noter que si le répondant détient une main maximale et non fitté, il ne doit pas donner de soutien partiel sous la manche; il doit plutôt décrire son pointage réel en annonçant soit une *deuxième nouvelle couleur* avec un misfit complet ou partiel. Ou encore, avec une main balancée avec deux cartes pour un soutien partiel: 3 SA avec 11-12, 4 SA avec 13-14, 6 SA avec 15-16, 5 SA avec 17-18, 7 SA avec 19-20.

3.5 Soutien en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2

- c) Cette redéclaration de l'ouvreur constitue un saut d'enchères même si ce saut est *obligé* à cause du niveau de la première réponse du partenaire. Mais comme le répondant affirme conventionnellement une main maximale (CONVENTION 3.3), on peut accepter le fait que l'ouvreur ait bonifié par anticipation d'un ou deux points sa main lorsqu'elle contient deux belles suites (V. Pr. 2.4.6:1.6); l'ouvreur doit donc obligatoirement détenir au moins 15 PH pour affirmer ce contexte un pointage maximum. Le répondant décrit ici un *soutien sans saut sous la manche*. Le soutien est partiel mais l'enchère du répondant est tout de même à basse résolution vu que ce dernier détient au moins 13 HL et que le pointage combiné atteint facilement le niveau forcing malgré l'absence d'un fit à 8 cartes. À noter qu'une éventuelle redéclaration au troisième tour par l'ouvreur à 4 TRÈFLES constituerait une invitation au chelem en mode cContrôle vu la présence d'un soutien déclaré et la forte possibilité que l'O. détienne une suite sixième à Pique avec un seul GH (donc qui ne pouvait justifier une redemande à saut. Avec une suite seulement cinquième et une main balancée, l'ouvreur gagerait directement à Sans-Atout en ajoutant son pointage aux 13 points garantis du partenaire.

On peut constater une **synergie** entre les CONVENTIONS 3.3 et 3.5 qui fait en sorte que l'ouvreur et le répondant peuvent décrire respectivement des mains **maximales** dès le deuxième tour. La clarté des enchères fait en sorte qu'il est possible d'utiliser le *niveau 3 sans saut* sans créer de confusion sur le pointage du répondant.

PRINCIPE 3.5:2 SOUTIEN SANS SAUT SOUS LA MANCHE APRÈS L'ANNONCE D'UNE MAIN MAXIMALE DE L'OUVREUR

Le répondant qui a d'abord annoncé un *nouvelle couleur au niveau 2 sans saut* au premier tour et qui annonce au deuxième tour un SOUTIEN SANS AU NIVEAU 3 suite à une redéclaration de main maximale chez l'ouvreur, affirme :

- d'un soutien deuxième valable (avec 1 GH habituellement);
- un pointage intermédiaire seulement sauf si la convention 3.3 s'applique;
- et un distribution peu balancée.

COROLLAIRE : L'annonce par le répondant d'un fit au niveau 4 après l'annonce d'une *nouvelle couleur au niveau 2 sans saut* confirme une main effectivement maximale mais dont la Puissance est inférieure au pointage HL; le soutien est d'ordinaire banalement troisième. Dans ces cas, l'ouvreur qui veut effectuer une recherche de chelem doit détenir un pointage de 20 PP ou plus.

Avec un meilleur pointage (13 PP et +), le répondant doit idéalement donner le fit en agréant par défaut l'atout de l'ouvreur en déclarant un *SOUTIEN-CONTRÔLE* (à saut au niveau 4) ce qui invite au chelem. Sinon, le répondant donne le fit de façon standard au niveau 5 ou 6.

Regardons maintenant le soutien sous la manche du répondant lorsque l'ouvreur a répété *inopinément* sa couleur d'ouverture.

Ex. 3.5:4 Décrivez la qualité du fit et le pointage possédés par le répondant .

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|-----------|------------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| a) | 1 Co 2 Co | Passe Passe | 2 Tr 4 Co | Passe ... |
| b) | 1 Pi 2 Pi | Passe Passe | 2 Ca 3 Pi | Passe ... |
| c) | Passe 2 Co 4 Pi | Passe Passe ... | 1 Pi 2 Pi ... | Passe Passe ... |
| d) | Passe 2 Co 3 Pi | Passe Passe ... | 1 Pi 2 Pi ... | Passe Passe ... |

3.5 Soutien en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2

RÉPONSES :

- a) Le répondant peut posséder un soutien **troisième** ou **deuxième** mais son pointage est maximum, soit entre 13 et 16 HL/PP.
- b) Cette fois, il est évident que le répondant détient une main seulement intermédiaire et un soutien deuxième. Il s'agit bel et bien d'une invitation à la manche car il y a un fit régulier à 8 cartes d'assuré.

Face à une **RÉPÉTITION DE LA COULEUR D'OUVERTURE MAJEURE**, le répondant peut donc *inviter à la manche* avec un soutien deuxième et 11-12 HL/PP.

- c) Le contexte des enchères garantit à coup sûr que le répondant détient 11 ou 12 points HL mais la qualité du soutien qui peut être soit deuxième ou troisième permet de réévaluer la main comme maximale.
- d) Le fit est assurément de 8 cartes mais le soutien est strictement deuxième et ne comporte vraisemblablement pas de Gros Honneur. Comme le répondant a déclaré *Passe en entrée de jeu* et qu'il a déclaré une nouvelle couleur sans saut au niveau 2, il détient réellement 11-12 HL. Mais la réévaluation n'autorise qu'une simple invitation à la manche; il faut 13 PP pour soutenir à la manche quand l'ouvreur est minimum.

On peut tirer le principe suivant concernant l'utilisation du *soutien sans saut sous la manche* lorsque l'ouvreur annonce une main minimale en répétant sa d'ouverture MAJEURE au niveau 2.

PRINCIPE 3.5:3 SOUTIEN SOUS LA MANCHE APRÈS RÉPÉTITION DE LA COULEUR D'OUVERTURE

Le répondant ayant annoncé une *nouvelle couleur au niveau 2 sans saut* qui a été suivie d'une répétition de la couleur MAJEURE d'ouverture qui déclare un fit au niveau 3 affirme :

- la possession d'un soutien deuxième sans GH;
- et un pointage intermédiaire (11-12 HL/PP).

C'est bel et bien un invitation à la manche.

COROLLAIRE : L'annonce d'un fit au niveau 4 peut se faire une main intermédiaire (11-12 HL) et un très bon doubleton en soutien. Ou avec une main maximale (13 à 16 HL) et un faible soutien soutien deuxième ou troisième.

Autrement dit, pour éviter toute confusion, ambiguïté et difficulté d'apprentissage, le *SOUTIEN FORCING* du répondant s'annonce toujours **à saut au niveau 3** et signifie toujours un *SOUTIEN QUATRIÈME VALABLE* (ou un *soutien troisième avec 2 GH*) et au moins un *POINTAGE FORCING* (28-29 PP combinés). Sinon, il s'agit d'un soutien deuxième avec un pointage se limitant à la valeur de l'enchère précédente.

Le fait que l'ouvreur et le répondant possèdent un potentiel de jeu très élevé n'élimine pas nécessairement la compétition des enchères par les adversaires. Pour comprendre les fondements de la compétition, revoyez la *DYNAMIQUE DES ENCHÈRES* au **Sous-thème 1.12.4**.

Lorsqu'il y a compétition des enchères, il est primordial de conserver la même logique dans les communications. Ainsi, en cas d'obstruction réelle, il deviendra possible de *trouver une autre voie* tout en **respectant les règles de bases**. Il n'est pas question d'improviser ou d'instituer de nouvelles règles

3.5 Soutien en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2

pointues pour des cas particuliers d'intervention car les fondements rationnels qu'il faudrait établir seraient aussi changeants qu'impossibles à retenir

Concrètement, si le niveau d'une enchère adverse empêche l'emploi de la *CONVENTION 3.5*, le répondant donne alors le fit **directement** après une réévaluation complète. Ceci concorde avec la logique voulant que la **résolution** d'une enchère **s'élève** dans un contexte compétitif (V. **Pr. 2.2:3 et 2.5.3:1**). Le sens descriptif et directionnel d'une enchère compétitive tend donc à être proportionnellement **final** (*le contenant est plein*) en fonction du degré de compétition. Autrement dit, lorsqu'il devient plus difficile de communiquer, il faut aller directement au but sans, cependant, tricher sur le pointage de Puissance.

On peut synthétiser l'usage de cette convention en présence de compétition des enchères par le principe suivant.

**PRINCIPE 3.5:4 SOUTIEN À LA MANCHE POUR LA MAJEURE
D'OUVERTURE DANS UN CONTEXTE COMPÉTITIF**

Le contexte de la CONVENTION 3.5 "FIT À LA MANCHE POUR LA MAJEURE D'OUVERTURE" demeure VALIDE en présence d'intervention adverse ne causant pas d'obstruction. *Le répondant doit donc continuer d'annoncer une NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2 avant de donner le fit à la majeure d'ouverture aussi bien pour la manche (niveau 4) que pour le soutien forcing (niveau 3).*

De même, lorsqu'il y a ouverture à 1 PIQUE suivie immédiatement de la surenchère d'ouverture (défense) à 2 Coeurs, la CONVENTION 3.5 est maintenue intégralement parce que le répondant peut employer systématiquement le CONTRE DU RÉPONDANT afin de donner, au tour suivant, le fit à la manche ou au niveau forcing). *À noter que le répondant n'est pas obligé de posséder les deux mineures pour déclarer ce Contre du Répondant (V. Thème 4.3). Incidemment, le Contre du Répondant pour l'autre majeure peut être employé dans le cadre de la la CONVENTION 3.5 à condition de posséder le pointage requis. Si le répondant ne détient pas un pointage maximum, il doit alors donner directement le fit au niveau 2 ou 3 selon le cas.*

COROLLAIRE: En cas d'obstruction empêchant d'annoncer une NOUVELLE COULEUR au niveau 2 et si le CONTRE DU RÉPONDANT ne peut être déclaré, le répondant donne alors le fit DIRECTEMENT au niveau approprié suite à une réévaluation de sa main.

Voici quelques exemples pour visualiser l'impact de la compétition des enchères sur la règle-convention 3.5.

Ex. 3.5:5 La CONVENTION 3.5 demeure en vigueur lorsque la compétition des enchères ne cause pas d'obstruction

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|-----------|---------------|----------------|----------------------------|-------------|
| a) | 1 Co Passe | 1 Pi Passe | 2 Tr 4 Co | 2 Pi ... |
| b) | 1 Pi Passe | Passe Passe | 2 Ca 3 Pi | 2 Co ... |

3.5 Soutien en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2

| | | | | |
|----|-------------|-------|-------------|-------|
| c) | Passe | Passe | 1 Pi | 2 Ca |
| | 2 Co | Passe | 2 SA | Passe |
| | 4 Pi | ... | ... | ... |
| d) | 1 Pi | 2 Tr | 2 Ca | 2 Co |
| | Passe | Passe | 3 Pi | ... |

Suivant ce qui vient d'être énoncé, le soutien du répondant au **à saut niveau 3** dans un contexte compétitif non obstructif est bel et bien un *soutien forcing* et non une invitation à la manche. Et, réciproquement dans un tel contexte, un soutien à la manche (niveau 4) affirme plus explicitement que la main du répondant possède un soutien pour un fit régulier avec une pointage maximum inférieur.

Voici d'autres situations qui semblent plus problématiques pour l'équipe offensive.

Ex. 3.5:6 Compétition des enchères causant une obstruction; décrivez la main du répondant.

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|----|-------|-------|-------------|------|
| a) | 1 Pi | 2 Ca | 4 Pi | ... |
| b) | 1 Co | 1 Pi | 2 Tr | 2 Pi |
| | Passe | Passe | 4 Co | ... |
| c) | 1 Pi | 2 Tr | 2 Co | 3 Tr |
| | 3 Ca | Passe | 3 Pi | ... |
| d) | 1 Pi | 2 Ca | 3 Pi | ... |

RÉPONSES :

- a) La nouvelle couleur du répondant était sûrement à Trèfle car il lui aurait été possible de déclarer à 2 Coeurs s'il avait détenu cinq cartes ou le Contre du répondant avec 4 cartes. Sa main vaut entre 13 et 16 points HL ou PP et le soutien est au moins troisième mais peut aussi être de meilleure qualité. Il est impossible pour le répondant de faire savoir si le soutien est forcing ou seulement troisième avec un pointage maximum inférieur.
- b) Le soutien du défenseur-répondant (le deuxième défenseur) cause une obstruction à la redéclaration du répondant dans le sens que ce dernier ne peut plus annoncer à saut au niveau 3. Il ne peut plus préciser la possession ou non d'un soutien forcing (15-16 PP). Une chose est certaine, la main du répondant contient un soutien au moins troisième et un minimum de **13 HL** et ne peut assurément pas dépasser **16 HL ou 16 PP**.
- c) Cette situation d'enchères ne montre pas d'obstruction pour le répondant malgré le contexte 20-20 véritable (V. **Pr. 2.6.3:3**); la *CONVENTION 3.5* est donc valide même si le soutien forcing, lui, n'est pas disponible. Cependant, le contexte 20-20 autorise l'ouvreur à déclarer à saut sa nouvelle couleur tout en ne détenant pas tout à fait une main maximale.

Le répondant doit comptabiliser 13 PP chez l'ouvreur. La redéclaration au niveau 3 constitue un soutien partiel avec une main de catégorie intermédiaire n'arrêtant pas la couleur adverse ou très distributive. Avec 13 points et plus, le répondant doit gager plus haut : soit 3 SA avec l'arrêt du Trèfle; 4 *Piques* avec un fort doubleton et une solide couleur cinquième à Coeur; ou encore utiliser la *CONVENTION 3.1.2*, soit répéter au niveau 3 sans saut sa première couleur si elle a une sixième carte ou si elle est une très solide couleur cinquième (ce qui constitue en même temps une recherche de SA garantissant aussi une main maximale).

- d) Le répondant a une main valant **10-12 PP**. Son enchère signifie soit un soutien *LIMITE INFÉRIEURE*, donc contenant 3 cartes d'atout avec 11-12 PP; soit un *APPUI FORT* (soutien quatrième valable et un bon 10 PP) qui n'a pu être annoncé à cause de la surenchère d'ouverture à 2 Carreaux qui a *obstrué* la *CONVENTION 3.4*.

Maintenant faites vous-mêmes les enchères des exemples qui suivent.

3.5 Soutien en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2

Ex. 3.5:7 Quelle est la réponse et la redéclaration du répondant avec chacune des mains présentées si les enchères se déroulent ainsi ?

| | 1 | 2 | 3 | 4 | | | |
|-----------|-------------------------------------|-----------|-------------------------------------|-----------|------------------------------------|-----------|-------------------------------------|
| | 1 Co | Passe | ? | Passe | | | |
| | 3 Tr | Passe | ? | ... | | | |
| a) | R D 8 2 R 10 4 A 9 8 6 V 9 | b) | R 8 2 R V 10 V 6 2 A R 9 7 | c) | R D 8 2 D 9 6 4 A D 9 8 2 | d) | A V 9 7 6 10 8 4 2 A 6 5 3 |

RÉPONSES :

- a)** Le soutien est troisième, il y a fit à 8 cartes, les 13 points HL valent 13 PP ce qui classe cette main dans la catégorie maximale inférieure. L'espace au niveau 1 est disponible mais il ne faut pas déclarer 1 PIQUE ni déclarer DIRECTEMENT la manche à 4 COEURS (V. **Pr. 3.5:1**). La description doit donc se traduire d'abord par l'annonce d'une *nouvelle couleur au niveau 2*, soit **2 Carreaux**, ce qui est une enchère impérative pour un tour et à résolution très basse.

La redéclaration de l'ouvreur affirme une main franchement bicolore valant au moins 18 PP s'il y a fit (V. le **Pr. 2.4.6:1.6** qui est important pour éviter des contrats trop élevés); si la main de l'ouvreur n'est pas très distributive, il y a alors réellement entre 18 et 21 HL. Quand l'ouvreur possède une main franchement minimale dans une situation semblable, il doit éviter de redéclarer à saut ou faire un inversé; il peut généralement annoncer la *cinquième couleur*, soit 2 SA au deuxième tour.

Le répondant doit réévaluer sa main une seconde fois à la lueur de cette redéclaration. Le Valet de Trèfle n'est plus perdant et le doubleton est *VALABLE*, le pointage est maintenant de 15 PP ce qui donne un total combiné *plancher* de 33 points. Il n'est plus possible de déclarer à saut au niveau 3 pour décrire un FORCING (fit avec pointage combiné d'au moins 28 PP). Mais comme le pointage est franchement supérieur, on doit éviter de se contenter de gager la manche (4 COEURS). La meilleure enchère est sans contredit l'invitation au chelem en mode Contrôle, soit par le soutien-contrôle à saut **4 CARREAUX** (il doit y avoir un saut d'enchères

quand le fit n'est pas clairement déclaré, ceci fait partie du CHAPITRE 8). Il n'est pas possible de déclarer directement 4 SA en vue de jouer au chelem à l'atout car le fit n'est pas établi; si vous n'utilisez pas les *Contrôles de niveau 4*, il suffit d'inviter — car il n'est pas certain que l'ouvreur possède un main de 18 points de Puissance — au chelem en mode Standard.

- b) Il y a un soutien troisième avec un GH, 15 points HL valant 16 PP, l'espace au niveau 1 n'est pas utile; il faut déclarer d'abord **2 Trèfles**.

Le soutien simple donné par l'ouvreur pour la mineure n'est pas prioritaire. Il faut bien entendu donner la préséance au fit à 8 cartes en majeure. Le répondant possède un soutien d'atout contenant 1 GH ce qui l'autorise à inviter au chelem lorsque le pointage combiné plancher se situe dans la ZONE DE CHELEM, soit 30-31 points. Il ne peut cependant utiliser le Contrôle à Trèfle car ce serait un resoutien pour déclarer la manche en mineure. Il faut de plus sauter le Carreau (qui n'est pas arrêté par un As, un Roi ou un singleton) et nommer un soutien-contrôle à saut à **4 PIQUES** ! Si l'ouvreur détient le Contrôle du Carreau, 1 GH d'atout et un surplus de 2 PP, il peut déclarer alors 4 SA Blackwood sinon il lui faut annoncer 5 TRÈFLES et non 5 COEURS car ce serait *Blackwood inversé* annonçant 2 As et un manque de qualité d'atout; la réponse 5 TRÈFLES est aussi *Blackwood inversé* et cela décrit aucun As (ou 3-4 As) ce qui vise indirectement à annuler la recherche de chelem d'où l'obligation pour le répondant d'annoncer 5 COEURS naturel (s'il déduit que l'O. n'a pas 3 ou 4 As). Ce sont des notions avancées qui font partie du fameux CHAPITRE 8.

- c) Le fit est assuré à 9 cartes; les 13 points HL conserve cependant tout juste leur valeur en PP. Ce niveau de pointage interdit d'annoncer comme réponse une nouvelle couleur au niveau 1. La réponse doit se faire, bizarrement, à **2 Trèfles**, puis la redéclaration sera à **4 Coeurs** car le pointage de puissance n'est pas suffisant pour un forcing.
- d) Il y a un soutien quatrième pouvant être qualifié de valable et 9 points HL se transformant en 14 PP par une réévaluation complète. L'espace au niveau 1 est disponible et sera utilisé pour l'annonce **1 SA** en vue de décrire un soutien *LIMITE SUPÉRIEURE* au tour suivant (*CONVENTION 3.4*).

L'ouvreur affirme une main maximale bicolore dont la puissance offensive est incertaine parce que l'enchère conventionnelle 2 SA n'a pas été utilisée.

3.5 Soutien en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2

Le pointage combiné plancher est de 16-17 (et non 18) + 14 pour 30-31 PP. Le répondant ne peut inviter au chelem en mode Contrôle avec cette main (il manque un GH d'atout, un Contrôle ...). Le soutien forcing n'est pas possible car il y a absence de saut au niveau 3. Il serait presque correct d'inviter de façon Standard à **5 Coeurs** car cela précise un atout sans GH (vu le non emploi des autres modes d'invitation au chelem) mais il faut habituellement l'arrêt de niveau 4 pour les 3 autres suites. L'annonce de la manche à **4Coeurs** serait tout autant acceptable.

Dans le prochain exercice, le répondant doit faire attention à la description de son soutien lors de sa redéclaration quand l'ouvreur **répète sans saut** sa couleur majeure d'ouverture pour décrire une main **minimale** avec une suite au moins **sixième**.

Ex. 3.5:8 Quelle est la réponse et la redéclaration du répondant avec chacune des mains présentées ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit ?

| 1 | 2 | 3 | 4 |
|------|-------|---|-------|
| 1 Co | Passe | ? | Passe |
| 2 Co | Passe | ? | ... |

| | | | | | | | |
|----|-------------------------------------|----|-------------------------------------|----|------------------------------------|----|-------------------------------------|
| a) | A 10 6 2 D 9 V 9 8 6 R D 5 | b) | A D 6 2 10 7 4 R 9 8 6 R D | c) | A D 8 D 4 R 9 8 6 3 9 8 2 | d) | A D 8 6 2 A 7 4 2 D 10 3 6 |
|----|-------------------------------------|----|-------------------------------------|----|------------------------------------|----|-------------------------------------|

RÉPONSES :

- a) Pas de fit à Coeur, 12 points, il reste de l'espace au niveau 1 et il y a une suite quatrième dans l'autre majeure, il faut donc déclarer **1 Pique**. Après la redéclaration de l'ouvreur signalant une main minimale avec une couleur sixième anonyme, il faut redéclarer **2 SA** ce qui décrit spécifiquement un soutien **deuxième** et une main intermédiaire (V. **Pr. 3.4.2.2:4.2**). Avec un point de plus, la redéclaration eut été à 3 SA. Il ne faut surtout pas donner le fit à 3 *Coeurs* ou à 4 *Coeurs* car cela affirmerait un *APPUI FORT* ou une *LIMITE SUPÉRIEURE* (V. **Pr. 3.4.2.2:4.1**).
- b) Il y a un soutien banal à 3 cartes à Coeur, 14 points, l'espace au niveau 1 est disponible mais on ne doit pas déclarer 1 *PIQUE* mais bien **2 Carreaux** afin d'employer la bonne convention. Surprise ! Après la redéclaration

de l'ouvreur, le fit est maintenant assuré à 9 cartes, on peut réévaluer cette main sans trop craindre. La Dame de Trèfle est perdante mais le duo RD rend le doubleton valable; la main vaut 13 PP, pas de quoi pavoiser ! Il faut redéclarer **4 Coeurs** ce qui décrit un soutien au moins troisième et un éventail de 13 à 16 points.

- c) Pas de fit en majeure, 12 points, pas de suite quatrième en majeure annonçable et il y a 12 HL. Il faut annoncer au niveau 2. Ici, c'est à **2 Carreaux**, ce qui décrit une main non minimale sans égard à la présence d'un soutien pour la couleur d'ouverture.

Au deuxième tour, la répétition de la couleur d'ouverture garantit pour le répondant un fit assuré à 8 cartes. La réévaluation accorde 11 PP à cette main. Il ne faut pas mentionner 3 TRÈFLES car cela affirmerait une main maximale et un misfit. L'enchère 2 SA dans un contexte 2/1 affirme une main intermédiaire et une distribution combinée balancée ce qui signifie qu'il y a possibilité d'un très bon soutien partiel (à une carte) ou régulier (à 2 cartes) pour la couleur d'ouverture sixième; cela pourrait être acceptable. Mais cette main intermédiaire contenant la présence d'un GH (la Dame) dans un doubleton en soutien pour un fit 6-2 et une distribution balancée seulement au plan qualitatif (il y a un faible tripleton à Trèfle), peut être spécifiquement décrit en annonçant **3 Coeurs** sans saut. C'est donc l'ouvreur qui prendra la décision finale pour jouer un contrat partiel à l'atout ou de manche à Sans-Atout ou à l'atout.

- d) Il y a fit assuré à 9 cartes en majeure. Les 13 points HL valent 16 PP en omettant les deux Dames à demi-perdantes. L'espace au niveau 1 ne doit pas être utilisé malgré la belle couleur à Pique. Il faut déclarer bel et bien **2 Carreaux malgré que la couleur ait seulement 3 cartes** (cela est permis en mineure). La constatation d'un dixième atout n'ajoute pas de Puissance, le répondant doit déclarer préférablement un soutien-contrôle à saut, **4 Trèfles** ici, pour inviter d'abord au chelem car le pointage combiné plancher n'atteint pas 32-33 PP. L'ouvreur va répondre à cette invitation en tenant compte que le Carreau n'est pas nécessairement arrêté. Par exemple, s'il ne peut nommer ce Contrôle il doit, soit affirmer celui du Pique s'il le possède et qu'il est intéressé au chelem, sinon il déclare 4 COEURS.

Ces exemples tout à fait courants font prendre conscience de la validité de l'invitation à la manche au second tour d'enchères lorsque l'**ouvreur répète**

3.5 Soutien en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2

au niveau 2 sa couleur d'ouverture après l'annonce d'une *nouvelle couleur au niveau 2* par le répondant.

PRINCIPE 3.5:5 RÉPONDRE À LA RÉPÉTITION DE LA MAJEURE AVEC 0 À 2 CARTES EN SOUTIEN ET 11 HL ou +

Dans le contexte d'une répétition de la majeure d'ouverture au niveau 2, le répondant qui a annoncé sans saut au premier tour une NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2 et qui ne possède pas de soutien troisième, doit redéclarer de la manière suivante.

① Avec un misfit :

☞ **Le répondant qui détient 0 ou 1 carte de soutien avec 11 ou un faible 12 HL, doit redéclarer PASSE (la distribution est débalancée).**

☞ **Le répondant qui détient et 0 ou 1 carte de soutien avec un bon 12 HL à 16 HL, doit redéclarer une DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR (cela décrit spécifiquement un *misfit* et une main de catégorie au moins *maximale*).**

② Avec une distribution balancée ou semi-balancée :

☞ **Le répondant qui détient un soutien deuxième banal et :**

• **11-12 HL, doit redéclarer 2 SA (c'est une enchère INVITATIVE À LA MANCHE à Sans-Atout ou au besoin à la couleur);**

• **avec 13 à 16 HL. il doit redéclarer la MANCHE à 3 SA.**

③ Avec une distribution mal balancée :

☞ **Le répondant qui détient un soutien deuxième avec 1 GH et :**

• **11-12 HL, doit redéclarer 3 Coeurs/3 Piques (c'est une enchère INVITATIVE À LA MANCHE à la couleur surtout);**

☞ **Le répondant qui détient un soutien deuxième avec 1 GH et :**

• **13 à 16 HL (valant au moins 13 PP), doit annoncer la MANCHE À LA COULEUR (4 COEURS ou 4 PIQUES).**

Vous avez sûrement compris qu'il est impossible pour le répondant d'utiliser le soutien forcing parce qu'il ne peut y avoir de soutien à saut au niveau 3 lorsque l'ouvreur répète sa couleur majeure au niveau 2.

SECTION PRATIQUE 3.5

Ex. 3.5:9 Est-ce une invitation à la manche ou un *fit sous la manche* ?

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|------------|-------------------------|------------------------------|-----------------------|---------------------|
| a) | 1 Co 2 SA | Passe Passe | 2 Ca 3 Co | Passe ... |
| b) | 1 Pi 2 Co | Contre Passe | 2 Tr 3 Pi | 2 Ca ... |
| c) | 1 Co 3 Tr | 1 Pi Passe | 2 Tr 3 Co | 2 Pi ... |
| d) | 1 Co Passe | 2 Ca 3 Ca | 3 Tr 3 Co | Passe ... |
| d') | 1 Co 2 Co | 2 Ca Passe | 3 Tr 3 Co | Passe ... |
| e) | 1 Pi Passe | 2 Co Passe | Contre 3 Pi | Passe ... |
| f) | Passe Passe Passe | Passe 2 Tr 3 Co | Passe Passe ... | 1 Co 2 Ca ... |
| g) | 1 Pi 2 Co | 2 Ca Passe | Contre 3 Pi | Passe ... |
| h) | 1 Pi 2 Pi | 2 Tr Passe | 2 Ca 2 SA | Passe ... |
| h') | 1 Pi 2 Co | 2 Tr Passe | 2 Ca 2 Pi | Passe ... |

3.5 Soutien en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2

| | | | | |
|----|------|-------|-------------|-------|
| i) | 1 Pi | Passe | 2 Co | Passe |
| | 3 Tr | Passe | 3 Pi | ... |

RÉPONSES :

- a) Le répondant a déclaré un **soutien partiel** qui invite l'ouvreur à décider du contrat tant qualitativement que quantitativement. Avec une main minimale, il vaut généralement mieux jouer un contrat partiel à l'atout et avec un meilleur pointage ce sera une manche à Sans-Atout et parfois à l'atout.
- b) Le Contre d'appel ne cause pas d'obstruction pour la réponse au niveau 2 du répondant. C'est un **fit à saut sous la manche**, donc une enchère forcing (ou soutien forcing).

À noter qu'un partage 20-20 du pointage (*les 4 joueurs ont misé*) **ne rend pas caduque** la *CONVENTION 3.5* pour deux raisons. D'abord, l'obstruction causée par la réponse du deuxième défenseur est arrivée après la première enchère du répondant tout en n'empêchant pas ce dernier d'annoncer au niveau 3 au tour suivant. Ensuite, il est très plausible que le jeu du répondant se soit améliorée suite aux enchères des défenseurs car il en sait davantage sur la distribution des cartes de la donne en cours.

- c) C'est un **soutien partiel** vu l'absence de saut au niveau 3 mais le répondant montre en plus un intérêt pour jouer une manche car il refuse le fit en mineure; il a donc un surplus de pointage et un contrôle plus ou moins bon de la couleur adverse.

Comme toujours, le fait que les défenseurs annoncent (c'est-à-dire qu'ils déclarent une enchère différente de *Passe*) n'est pas une raison pour invalider la *CONVENTION 3.5*. De même, un soutien simple (au niveau 3) pour la **mineure** de la part de l'ouvreur **ne réforme pas** la convention.

- d) La *CONVENTION 3.5* est devenue caduque par le fait que le répondant doit annoncer au niveau 3 à cause de la surenchère d'ouverture à la couleur du premier défenseur. Ainsi, avec un soutien troisième et le pointage adéquat, le répondant doit donner directement le fit dès le premier tour. Par contre, la rédéclaration à 3 COEURS au deuxième tour continue d'être un soutien partiel qui **invite à la manche** avec une main contenant 11 points et un

bon soutien deuxième (ou troisième s'il s'agit d'une erreur; il est parfois possible de réparer une erreur au bridge !).

- d') Cet exemple est tout à fait classique et de plus il y a absence de saut au niveau 3. La convention est invalidée au premier tour par l'annonce du premier défenseur qui empêche le répondant d'annoncer au niveau 2. Si ce dernier avait possédé un fit à Coeur, il l'aurait déclaré directement au premier tour au niveau permis par son pointage. Il ne peut donc être question d'une enchère forcing au deuxième tour. La redéclaration à 3 COEURS ne peut alors que signifier un fit récemment découvert. Ainsi, le soutien du répondant contient seulement 2 cartes et le pointage de la main est intermédiaire. C'est tout simplement une **invitation à la manche** faisant suite à la découverte d'un fit **6-2**.

Il faut donc bien se rappeler que la disqualification de la *CONVENTION 3.5* dépend uniquement de l'**obstruction** causée par l'enchère du **premier défenseur au premier tour**.

- e) Le *CONTRE DU RÉPONDANT* (V. Ch. 4) décrit ici les deux mineures (le répondant n'est pas obligé de posséder deux suites au moins quatrièmes). La défense du premier défenseur ne cause donc pas d'interférence. Ainsi, le soutien à saut au niveau 3 du répondant au deuxième tour est réellement **forcing** même si l'ouvreur n'a pas redéclaré (V. Pr. 3.5:4).
- f) Le répondant ne peut évidemment posséder plus de 12 HL mais il est très plausible qu'il détienne un soutien quatrième et une courte ce qui peut faire en sorte que sa main se réévalue à 15 HL+. Donc, le fait d'avoir *Passé en entrée de jeu* et que l'ouvreur ait annoncé un main minimale n'invalidé pas la *CONVENTION 3.5*. En effet, si le répondant avait voulu inviter à la manche avec un soutien troisième et 11-12 HL, il aurait eu loisir d'annoncer une *limite inférieure* (3 COEURS) dès le deuxième tour. Il s'agit bien d'un fit sous la manche, donc un **forcing**.
- g) Le *CONTRE DU RÉPONDANT* a permis de déjouer l'obstruction. Par conséquent, le fit pour la majeure d'ouverture au deuxième tour garantit la manche; qui plus est, il y a aussi découverte d'un deuxième fit à Coeur. Ainsi, le soutien annoncé au niveau 3 à saut constitue un réel **soutien forcing** ou *fit sous la manche*.

3.5 Soutien en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2

- h) Le contexte pour la *CONVENTION 3.5* est valide malgré la surenchère d'ouverture à la couleur du premier défenseur. La répétition de la couleur d'ouverture au niveau 2 offre au répondant une *troisième option* pour trouver un fit. Par conséquent, ce dernier doit tenir compte de cette nouvelle opportunité quand vient le temps d'annoncer un soutien. En effet, il lui faut indiquer à l'ouvreur si le soutien est deuxième, troisième ou quatrième. La redéclaration à 2 SA affirme spécifiquement un soutien deuxième ordinaire et une main intermédiaire suivant le **Principe 3.5:5.2** et l'arrêt au moins partiel de la couleur adverse. C'est donc une enchère *invitative à la manche* aussi bien à SANS-ATOUT qu'à LA COULEUR. Si le soutien deuxième est constitué d'au moins 1GH et est associé à une main maximale, le répondant doit déclarer la manche au niveau 4, et non niveau 3 car cette réponse est aussi invitative et décrit une distribution mal balancée.
- h') Le répondant détient effectivement un bon soutien deuxième et un pointage strictement intermédiaire. Ce n'est évidemment pas un soutien simple décrivant une main minimale; il s'agit d'une enchère *invitative* à la manche qui laisse supposer un arrêt au moins partiel de la couleur adverse
- i) L'ouvreur a décrit une **main maximale** (V. Pr. 2.4.6:1.6) malgré l'apparente obstruction causée par son partenaire. L'ouvreur pouvait cependant réévaluer sa main par anticipation. Ce contexte est aussi celui de la *CONVENTION 3.3* mais cela ne change rien concernant la *CONVENTION 3.3*. Ainsi, le répondant détient une main maximale suivant la première convention et il y a affirmation d'un soutien partiel avec un bon doubleton suivant la seconde. Il s'ensuit donc que les enchères ne peuvent s'arrêter là vu que la répondant a auparavant garanti la manche. L'ouvreur qui a décrit préalablement une main bicolore ayant un pointage d'au moins 15 points d'Honneur sans compter les points de distribution doit prendre la décision de gager 3 SA, 4 PIQUES, ou même répéter à 4 TRÈFLES. Ainsi, avec un surplus de pointage le répondant pourra décider du contrat final. À noter qu'une redéclaration du répondant à 4 TRÈFLES après 3 SA serait, comme il se doit, le questionnaire *4 Trèfles Gerber/Néron*.

Ex. 3.5:10 Quelles sont les déclarations du répondant pour chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit ?

| 1 | 2 | 3 | 4 |
|------|-------|---|-------|
| 1 Pi | Passe | ? | Passe |
| 2 Ca | Passe | ? | |

RÉPONDANT

| | | | |
|--|--|---|--|
| a) A V 7 4 9 6 R 6 4 D V 4 3 | b) A 9 8 D 6 R 10 2 D 10 9 8 | c) R 4 A 10 6 2 V 7 2 D V 4 3 | d) A 10 7 4 D 9 8 3 --- R V 10 5 2 |
|--|--|---|--|

RÉPONSES :

- a)** Il y a un bon soutien quatrième et 11 HL; le répondant doit informer clairement l'ouvreur de cet excellent soutien. Cependant, il ne doit pas répondre 2 TRÈFLES car la redéclaration d'un fit à la majeure (à saut sous la manche ou au niveau 4) au tour suivant affirmerait la possession d'au moins 13 HL. La réponse se doit d'être d'abord **1 SA** (*CONVENTION 3.4*) qui sera suivie d'une redéclaration d'un soutien à **3 Piques** (*LIMITE SUPÉRIEURE*).
- b)** Il y a un bon soutien troisième à Pique et 12 HL (*Complément inclus*); la réévaluation jauge cette main à 13 PP. Répondre un soutien à saut, donc 3 Piques (*LIMITE INFÉRIEURE*), constituerait une simple invitation à la manche et serait un peu trop prudent. Car, vu l'absence de points perdants et les bonnes cartes intermédiaires, on peut affirmer que cette main vaut bien 13 points globalement (à l'atout comme à Sans-Atout). Ainsi, il serait correct d'annoncer **2 Trèfles** au premier tour et de redéclarer **4 Piques** au tour suivant.

3.5 Soutien en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2

- c) Il y a un fit partiel possible dû à la présence d'un doubleton à Pique. Le pointage est de 11 HL dont quelques points perdants mais il y a 3 cartes intermédiaires et la distribution est équilibrée. Une *réévaluation abrégée* est indiquée vu le pointage à la limite de deux catégories de pointage. Il y a un GH dans le doubleton, une suite quatrième à Coeur (qui pourrait éventuellement produire un fit avec la redéclaration de l'ouvreur) et une faible suite troisième à Carreau. Il est justifiable d'enlever un point à cette main. La réponse ne sera donc pas 2 SA (qui aurait été seulement invitatif) mais plutôt **1 SA** (il faudrait 5 cartes à Coeur et 13 HL pour avoir le droit d'annoncer 2 Coeurs. Devant la réponse *1 SA impérative pour un tour*, l'ouvreur redéclare, hélas, 2 Carreaux. Le répondant est mal fitté mais il peut tout de même bien décrire sa main par la redéclaration **2 SA** qui garantit au moins 9 HL non perdants et une distribution équilibrée tant pour les cartes que pour le pointage. Il demeure donc encore possible que l'ouvreur accepte cette invitation et déclare la manche à Sans-Atout ou qu'il se rabatte sur un contrat partiel à Carreau avec une intéressante longue suite.
- d) Le soutien est bon quatrième et il y a 12 HL (dont le *Complément*). Cette main mérite d'être bonifiée d'un point afin qu'elle se classe dans la catégorie adjacente, soit maximale. Ainsi, avant de donner le fit, le répondant doit d'abord annoncer une *nouvelle couleur au niveau 2*, dans ce cas-ci **2 Trèfles**. La réévaluation toise cette main à 18 PP si l'on accorde 5 points pour la chicane ce qui est parfois trop quand il n'y a pas de certitude d'un Double fit (V. **Ch. 7**). Bref, malgré le pointage combiné plancher de 31 PP, il n'y a pas d'erreur de redéclarer *seulement* un **soutien forcing** (INTÉRÊT POUR LE CHELEM), soit **3 Piques** au lieu d'annoncer une invitation au chelem.

Ex. 3.5:11 Quelles sont les déclarations du répondant pour chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit ?

| 1 | 2 | 3 | 4 |
|------|-------|------|-------|
| 1 Co | Passe | 2 Ca | Passe |
| 2 Co | Passe | ? | |

RÉPONDANT

| | | | |
|---------|----------|--------|--------|
| a) DV74 | b) DV743 | c) D43 | d) A43 |
| D85 | D865 | D8 | --- |
| AR64 | R | AR64 | RV643 |
| V3 | AV3 | V983 | D1052 |

RÉPONSES :

- a) Le répondant doit faire attention quand il décrit la longueur de son soutien après une **répétition de la couleur d'ouverture au niveau 2**. Pour bien comprendre le processus, il faut toujours se rappeler que tout fit en majeure donné par le répondant ayant, dans un premier temps, annoncé une *nouvelle couleur au niveau 2* garantit la possession par celui-ci d'une main maximale la *règle-convention 3.5*. Il faut donc concentrer son attention sur le niveau du fit. Ici, le fit est troisième et de qualité moyenne, une réévaluation confirme les 13 HL en 13 PP. Le répondant doit déclarer ici, au deuxième tour, le fit au niveau de la manche, soit **4 Coeurs**.
- b) À remarquer que le répondant ne peut annoncer 1 PIQUE au premier tour car il possède un fit pour la majeure d'ouverture et une main maximale. Il ne peut non plus répondre (au premier tour) 2 PIQUES car il s'agit d'un *saut-changement de couleur*. Cette main de 14 HL avec un soutien quatrième presque valable se réévalue à 14 PP; comme le fit est à 10 cartes, on peut affirmer que le soutien quatrième sera très efficace. Cependant il n'est pas possible d'effectuer un soutien forcing vu l'absence de saut pour le niveau 3 et le pointage de Puissance légèrement insuffisant pour atteindre un pointage combiné plancher de 28-29 PP est trop faible pour justifier une invitation au chelem. Il est recommandé d'annoncer à **4 Coeurs**.

3.5 Soutien en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2

- c) Le répondant n'avait pas de fit au premier tour, ni suite quatrième à Pique et il détenait mieux qu'une main minimale, soit 12 HL. Sa première réponse devait donc être annoncée au niveau 2 à la couleur, et non à 2 SA parce que le pointage est mal réparti pour un contrat à Sans-Atout. Au deuxième tour, il a un fit assuré à 8 cartes mais le doubleton est tout juste correct et le pointage est insuffisant pour raisonnablement assuré une manche. En accord avec le **Principe 3.5:5.2**, le répondant redéclarera **2 SA** (au deuxième tour) ce qui affirmera un fit 6-2 avec un doubleton *régulier*; c'est à l'OUVREUR de prendre la décision finale quant au niveau et à la nature du contrat. Si le répondant avait détenu 13 HL ou plus, il aurait alors déclaré 3 SA. Il faut pratiquement posséder un doubleton avec 1 GH associé à un petit Honneur ou à une distribution mal balancée pour déclarer à l'atout tant au niveau 3 que 4.
- d) Le répondant a 11 HL et sa réponse à 2 Carreaux est assez juste. Cependant il aurait pu dévaluer sa main d'un point et il aurait alors annoncé 1 SA ce qui serait aussi impératif pour un tour. De toutes façons, le résultat final aurait été le même (ce qui prouve que les conventions s'harmonisent bien).

Toute autre redéclaration de l'ouvreur aurait été bienvenue. Le répondant ne peut gager *la cinquième couleur* car elle s'applique particulièrement aux situations naturelles et non ambiguës. Vous avez vu à l'exemple précédent que le répondant qui gage 2 SA dans ce contexte décrit une main balancée ayant un doubleton pour l'atout de l'ouvreur. Pour décrire un MISFIT, **le répondant doit annoncer une NOUVELLE COULEUR ou répéter sa première annonce** (niveau 3). Dans les deux cas, il faut cependant détenir une main maximale ou au moins un bon 12 HL.

Le répondant, ici, doit tout simplement **Passer**.

Il n'est pas dit que le contrat sera échoué car l'ouvreur peut avoir une bonne suite d'atout ce qui ramènera le JEU DE LA MAIN à un contrat à Sans-Atout. De plus, un échec ne signifie pas que la marque sera automatiquement mauvaise étant donné le bas niveau du contrat et la présence d'au moins six cartes d'atout d'un seul côté.

Ces quatre derniers exemples résument bien la stratégie et le potentiel descriptif de la *CONVENTION 3.5* lorsque le l'ouvreur détient une main minimale.

Dans les situations où l'ouvreur annonce une main **maximale bicolore**, la logique demeure la même mais en plus simple. Un soutien troisième ou quatrième s'annonce nécessairement au niveau 4 vu l'absence technique d'un saut au niveau 3. Un tel soutien qui gage la manche et garantit un soutien suffisant et une main maximale sans précision.

Lorsque l'ouvreur répète au niveau 3 sa couleur d'ouverture, cela affirme une main maximale suivant la *CONVENTION 3.8* qui s'appelle LA REDEMANDE À SAUT. Le langage des enchères de cette situation est donc étudiée au *Thème 3.8*.